

**Séance du Conseil de Ville  
du 21 mars 2016, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 14 / 2016**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 13 du 29 février 2016
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Manuel Brandon Touriñan, ainsi que son épouse Mme Albina Lema Caamaño
  - Mme Cidália Maria da Silva Almeida, ainsi que son époux M. João Carlos Sousa Oliveira et leurs fils Simão et Santiago da Silva Oliveira
  - M. Pasquale Di Rienzo, ainsi que son épouse Mme Patricia Colard-Maitrot
  - M. Carlos Lopes Rodrigues, ainsi que son épouse Mme Maria Gomes Nogueira Rodrigues et leur fille Dora Nogueira Rodrigues
  - Mme Desta Setegne Guche
6. Adoption du nouveau Règlement concernant le service des taxis
7. Développement du postulat 4.01/16 - "Pour dynamiser l'économie des centres-villes : les « Partenariats sélectifs » et les monnaies complémentaires locales", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
8. Développement du postulat 4.02/16 - "Une plate-forme « modernocratie » pour promouvoir la démocratie citoyenne", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
9. Développement de la motion 5.01/16 - "Mise en œuvre du PAL : pour une information régulière au Conseil de Ville", PS, M. Jude Schindelholz
10. Réponse au postulat 4.10/15 - "Menaces sur la démocratie et le service public : gare aux annexes du TiSA (Trade in Services Agreement) !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Réponse au postulat 4.11/15 - "Pour une structure centralisée (guichet unique) pour le tourisme d'affaires", PDC-JDC, M. Alain Beuret
12. Réponse au postulat 4.12/15 - "Pour un lieu de détente estival éphémère dans les Jardins du Château", PDC-JDC, M. Alain Beuret
13. Réponse à la motion 5.08/15 - "Places de parc pour personnes handicapées accessibles et en suffisance", PS, Mme Murielle Macchi
14. Réponse à la motion 5.13/15 - "Demandes de crédit : une intégration standard et systématique d'informations dans les messages au Conseil de Ville", PLR, M. Julien Crevoisier
15. Réponse à la motion 5.14/15 - "Equiper le Service financier communal d'un outil de gestion des flux de trésorerie", PS, MM. Marc Ribeaud et Alphonse Poupon
16. Réponse à la question écrite 2.11/15 - "Sous les pavés, des innovations... ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
17. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Renaud Ludwig**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe de la démission de M. Hervé Schaller, remplacé par Mme Lydia Schwyzer, Mme Chantal Jaussi devenant suppléante. De plus, Mme Anne Froidevaux, démissionnaire au 31 mars 2016, sera remplacée par M. Claude Chèvre, M. Bernard Odiet devenant suppléant. M. Ludwig excuse l'absence de M. Jean-Yves Gentil et soumet à l'approbation du Conseil de Ville le report du point 13 de l'ordre du jour, à la demande de Mme Macchi, absente.

**DECISION** : le report du point 13 à la prochaine séance est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 2. APPEL

### *Conseil de Ville*

33 membres sont présents.

M. Renaud **Ludwig**, président, M. Jude **Schindelholz**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Olivier **Montavon**, 2<sup>e</sup> vice-président, M. Christophe **Günter**, scrutateur, Mme Marie-Claire **Grimm**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Anne **Froidevaux**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Laurent **Michel**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Afrim **Ramnabaja**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**.

#### Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Mme Karen Chevolet est remplacée par M. Richard **Mertenat**

M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

M. Hervé Schaller est remplacé par Mme Lydia **Schwyzler**

M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Mansouratou **Sokpolie**

#### Sont excusés

Mme, M., Pierre Berthold, Besim Hoxha, Rébecca Lena, Christel Lovis, Murielle Macchi, Jean-Paul Miserez, Grégoire Monin, Dominique Nusbaumer.

### *Conseil communal*

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

#### Est excusé

M. Jean-Yves Gentil.

### *Chancellerie communale, huissier*

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Olivier **Caillet**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 13 DU 29 FEVRIER 2016

Le procès-verbal no 13 du 29 février 2016 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. QUESTIONS ORALES

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaite des renseignements concernant le projet d'agrandissement de Clair-Logis, dont le coût est estimé entre 6 et 8 millions de francs. Il se demande si des privés sont intéressés à le financer ou si le projet est abandonné. D'autre part, il demande si le Canton a prolongé l'autorisation d'exploiter, dont l'échéance était fixée à fin février 2016.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Conseil communal a pris contact avec les propriétaires des parcelles adjacentes à celle de Clair-Logis, pour déterminer si des appartements protégés ou adaptés pouvaient être intégrés au projet. Les discussions ont lieu avec l'appui du Canton, qui a repoussé l'échéance en question au 30 juin 2016. L'Exécutif a retenu une variante dont il ne souhaite pas divulguer les détails, d'autant que le Conseil de fondation de Clair-Logis en sera nanti début avril.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**M. Marc Ribeaud**, PS, demande si l'augmentation progressive de l'émolument STEP, de Fr. 2.60 à Fr. 2.80/m<sup>3</sup>, acceptée par le peuple en 2013, suffit dans la situation actuelle. Cette taxe s'élèvera en Ajoie à près de Fr. 4.80/m<sup>3</sup>, ce qui pourrait être dû à la dispersion des réseaux ou à des retards d'investissement.

**Mme Françoise Collarin** confirme que la taxe delémontaine suffira à couvrir les frais. En effet, elle a été déterminée suite à une étude des coûts d'assainissement des conduites, lesquels demeurent inchangés. La Ville est en accord avec le SEDE s'agissant des travaux à réaliser en 2015 et 2016.

**M. Marc Ribeaud** est satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'interroge sur le changement de propriétaire de la Jardinerie, vu les débats nourris qu'avait suscités ce projet au Législatif. Il souhaite connaître les raisons de cette cession et le nom du nouveau propriétaire.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que la mise en vente de la parcelle par le Conseil communal ne relevait pas d'une volonté de contrer le peuple. L'Exécutif souhaite conserver les activités actuelles sur le site de la Jardinerie, ce qu'ont confirmé les nouveaux propriétaires du site, dont M. Chappuis ne révélera pas publiquement le nom.

**M. Dominique Baettig** est partiellement satisfait.

**M. Iskander Ali**, PS, souhaite savoir ce qu'il en est de l'amiante dans les bâtiments privés, estimant possible d'évaluer le risque encouru par les gens qui les fréquentent. Rappelant la brochure *Amiante dans les maisons* publiée par la Ville, M. Ali relève que cette dernière a accumulé une expérience dans ce domaine et pourrait renouveler ses recommandations aux propriétaires privés et leurs occupants. De l'avis de M. Ali, le journal *Delémont.ch* pourrait y consacrer un article pour expliquer les mesures prises par la Ville dans ses propres bâtiments. Le Conseil communal partage-t-il cette préoccupation et accepte-t-il la proposition socialiste ?

**Mme Françoise Collarin** retient cette suggestion pour sensibiliser à nouveau les propriétaires privés. Par ailleurs, elle précise que tout entrepreneur intervenant dans un bâtiment doit analyser les matériaux trouvés et, s'il s'agit d'amiante, les démonter ou les déconstruire selon le processus bien déterminé.

**M. Iskander Ali** est satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, rappelant la caméra factice installée en Vieille Ville, rapporte sur la situation parfois difficile dans le quartier de la gare où, semble-t-il, un phénomène de racket se produit. Il souhaite connaître la position du Conseil communal à ce sujet, précisant que, selon l'Office fédéral de la statistique, Fribourg serait la ville comptant le plus grand nombre d'incidents violents. Il souhaite connaître le classement de Delémont, probablement à un rang médian, et les mesures que la Ville prendra pour diminuer la violence, le racket et les incivilités dans le secteur de la gare.

**M. Damien Chappuis**, maire, rappelle l'adoption du Règlement sur la vidéosurveillance, à la suite de quoi la Ville a lancé un appel d'offres pour l'installation d'une quinzaine de caméras sur l'espace public, qui permettront de régler certains problèmes. M. Chappuis met en exergue le but de cette démarche, consistant à disposer de preuves en cas de débordement et de pouvoir intervenir, par l'intermédiaire de la Police ou la Justice. En aucun cas, le Conseil communal ou l'Administration ne pourront visionner les images. Quant à la violence, M. Chappuis estime la situation correcte à Delémont, même si la Ville doit faire face à certaines difficultés. S'agissant du quartier de la gare en particulier, l'Exécutif estime indispensable de créer des infrastructures et des activités au sud des voies pour assurer un lien permanent des deux côtés du site. M. Chappuis assure que la Police locale se rend régulièrement dans ce secteur.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION :** les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Manuel Brandon Touriñan, ainsi que son épouse Mme Albina Lema Caamaño
- Mme Cidália Maria da Silva Almeida, ainsi que son époux M. João Carlos Sousa Oliveira et leurs fils Simão et Santiago da Silva Oliveira
- M. Pasquale Di Rienzo, ainsi que son épouse Mme Patricia Colard-Maitrot
- M. Carlos Lopes Rodrigues, ainsi que son épouse Mme Maria Gomes Nogueira Rodrigues et leur fille Dora Nogueira Rodrigues
- Mme Desta Setegne Gucheira

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. **ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DES TAXIS**

**M. Damien Chappuis**, maire, indique qu'à la suite du refus d'entrer en matière du Conseil de Ville, à fin novembre 2015, le Conseil communal a réuni les responsables de groupes ainsi que les chauffeurs de taxi afin de connaître les revendications de ces derniers quant au nouveau règlement. Il a été modifié en conséquence et soumis à la Commission de la mairie, au cours d'une rencontre réunissant également des représentants des chauffeurs, lesquels se sont déclarés unanimement favorables à cette proposition réglementaire. Dans les modifications, l'attribution des quatre concessions A aux entreprises respectant les dispositions légales sera délivrée par le Conseil communal, sur préavis de la Commission de la mairie. D'autre part, la liste d'attente a été supprimée et l'art. 13 al. 5 ne parle que de justes motifs, sans qu'ils ne soient détaillés. Quant à l'ordonnance, de compétence de l'Exécutif, elle a pour but de permettre une réaction rapide en cas de changement. Le montant des concessions y est précisé, de même que l'emplacement des places de stationnement, quatre de type A devant la gare, celles de type B se situant en Vieille Ville, au sud de la gare et à proximité de l'hôpital. M. Chappuis invite le Conseil de Ville à accepter le règlement proposé, au vu de la situation problématique des taxis à Delémont, afin que le Conseil communal dispose d'une base légale en la matière.

**M. Paul Fasel**, PCSI, en sa qualité de président de la Commission de la mairie, indique que cette dernière a entendu les représentants des chauffeurs qui lui ont fait part de leur mécontentement et des désagréments dus au comportement de certains d'entre eux. Tous attendent le règlement afin de clarifier les désaccords et déterminer les règles de la profession, disposition légale qui convient à chacun d'entre eux. Toutefois, M. Fasel relève la difficulté de réunir les membres de la Commission de la mairie, laquelle, au cours de ses deux dernières séances, n'avait pas le quorum. Mettant en exergue l'importance de porter présence aux séances des commissions, M. Fasel invite chaque parti à relayer cette information à ses représentants. En l'occurrence, les membres de la Commission de la mairie ont été consultés par voie électronique et ont préavisé favorablement, à l'unanimité, le règlement en question. En dernier lieu, en sa qualité de conseiller de ville, il demande au Conseil communal si ces nouvelles dispositions permettront d'éviter la problématique des taxis Uber que rencontrent certaines villes.

**M. Pierre Chételat**, PLR, relève le souhait de la population de disposer de taxis à toute heure, ce que proposent déjà certaines compagnies, même durant les heures creuses. La situation de monopole doit être évitée, tout comme la concurrence effrénée qui risque de mener les entreprises à la faillite. M. Chételat rappelle que le recours aux taxis est moins conséquent que dans une grande ville, tout en regrettant l'absence du Publicar dans la présente étude et en soulignant la nécessité pour les chauffeurs de disposer d'un local en hiver. Le groupe PLR acceptera le nouveau règlement.

**M. Afrim Ramnabaja**, PDC-JDC, estime que la dernière rencontre avec les représentants des chauffeurs a permis de régler les ultimes détails du dossier. Aussi, il invite le Législatif à accepter ce règlement.

**M. Iskander Ali**, PS, rapporte les réserves de son groupe quant aux dispositions proposées, les estimant trop longues et trop complexes. Peu de modifications ont été apportées à la seconde version du règlement. Par ailleurs, M. Ali est d'avis que les art. 7 al. 8 et 36 al. 1a sont contradictoires et s'étonne qu'aucune mesure ne soit prévue pour protéger les chauffeurs de taxi contre Uber. Toutefois, au vu du climat actuel, le groupe socialiste laisse la liberté de vote à ses membres.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'étonne de la complexité de ce règlement et de sa longueur, en comparaison des dispositions légales bruntrutaines. En particulier, il s'interroge sur les catégories de concessions et sur la proportion de la clientèle (prise au hasard, arrivant avec le train ou ayant réservé son taxi). De plus, il regrette que le tirage au sort et la liste d'attente, deux éléments démocratiques, aient été retirés, relevant que la problématique Uber n'est toujours pas réglée. Aussi, il refusera l'entrée en matière.

**M. Damien Chappuis**, maire, rappelle que l'utilisation des places de stationnement pour taxis nécessitera une concession A ou B. A l'avenir, une attention particulière devra être portée sur Uber ou d'autres entreprises similaires, qui offriraient leurs services de taxi sans bénéficier d'une concession, vu que la Ville bénéficiera d'une base légale pour intervenir. M. Chappuis confirme la requête des chauffeurs de pouvoir disposer d'un local, qui fait l'objet d'une réflexion sur sa localisation et son financement, éventuellement par une contribution des entreprises de taxi. Revenant sur les remarques de M. Ali, M. Chappuis indique qu'elles n'ont pas été débattues en Commission de la mairie, les représentants socialistes n'y ayant pas pris part. Par ailleurs, il précise que les éléments de refus cités le 30 novembre dernier ont été pris en considération dans le présent règlement. Invitant les représentants à participer aux séances des commissions, M. Chappuis estime les dispositions de Porrentruy pas suffisamment détaillées et indique que la Ville ne tient aucune statistique quant à la clientèle des taxis, ce qui, du reste, n'impliquerait aucun changement du règlement.

**DECISION** : **l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.**

**M. Marc Ribeaud**, PS, s'agissant de la problématique Uber, comprend que l'art. 15 permettra à la Police d'intervenir contre toute entreprise de taxi exerçant une activité à Delémont sans bénéficier d'une concession et souhaite une confirmation de l'Exécutif quant à cette interprétation.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme la justesse de cette interprétation. Toutefois, la Police devra exercer une surveillance accrue pour dénoncer les abus, tout comme pourront le faire les citoyens.

**DECISION** : le nouveau Règlement concernant le service des taxis est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

7. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/16 - "POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE DES CENTRES-VILLES : LES « PARTENARIATS SÉLECTIFS » ET LES MONNAIES COMPLÉMENTAIRES LOCALES", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, est favorable à la dynamisation de l'économie de la Vieille Ville, que la commission ad hoc tente de rendre la plus vivante possible. Cela ne peut pas se faire qu'avec les établissements publics ou les administrations mais bien par le commerce, qui ne doit pas uniquement se développer en périphérie avec de grandes enseignes. M. Baettig relève qu'internet nuit au commerce local de taille humaine, étant donné qu'il offre la possibilité d'acquérir des biens à des prix inférieurs. Il souligne également la problématique du franc fort et les nombreux centres de distribution multiobjectifs qui attirent la clientèle, tout comme les achats à l'étranger, qui réduisent d'autant les achats locaux, ce qui, à terme, réduit le nombre de postes de travail. Il met en évidence l'exemple de Renens, qui a soutenu les efforts d'une société créée par l'Ecole hôtelière, offrant aux petits commerces un outil visant à fidéliser la clientèle par des cartes à points, par le biais de l'informatique. D'autres alternatives existent, comme les monnaies locales, qui contribuent aux échanges directs et à la fidélisation des relations. Depuis son postulat 5.01/12 - "Créer et introduire une monnaie locale pour sortir de la crise mondiale", les moyens technologiques se sont diversifiés et le recours à l'informatique est possible avec les monnaies locales. A titre d'exemple, il cite le *Léman* et le *Sol-Violette*, monnaies locales utilisées notamment à Genève, respectivement à Toulouse. Parallèlement à l'amélioration financière de la Ville, M. Baettig souhaite que Delémont se préoccupe du développement de l'économie locale et de son renforcement, par la fidélisation de la clientèle.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme que la situation de la Vieille Ville fait partie des préoccupations du Conseil communal. A son avis, la fidélisation de la clientèle peut se faire par les cartes de fidélité, que les commerçants peuvent proposer ou non. Cette pratique existe depuis longtemps. Par ailleurs, s'agissant des monnaies locales, M. Chappuis indique avoir eu une discussion récemment avec des représentants lausannois et genevois au sujet du *Léman*. La mise en place de la monnaie s'est avérée difficile, même sur un territoire couvrant un bassin de population beaucoup plus grand que Delémont. Aussi, la création d'une monnaie locale dans la capitale jurassienne semble utopique. Sur un plan régional, le Parlement jurassien devrait alors être saisi du dossier. Toutefois, M. Chappuis rappelle les mesures prises pour favoriser le commerce local, notamment les bons delémontains, utilisés par la Ville pour les allocations de naissance, ce qui représente quelque Fr. 60'000.- injectés dans l'économie delémontaine. De l'avis de l'Exécutif, l'accent doit être mis sur une utilisation accrue de ces bons, en parallèle au SEL - Service d'échange local, pratiqué à Delémont et aux Franches-Montagnes et qui concerne des services rendus mutuellement. Pour ces raisons, le Conseil communal invite à refuser ce postulat.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, relève que les monnaies locales dynamisent l'économie locale et encouragent les commerçants de la place face à internet et aux grandes enseignes. A son sens, une ville sans commerce perd une partie de ses liens sociaux. En ce qui concerne les monnaies locales, elles existent à Bristol notamment, où le maire est intégralement payé par ce biais, et dans d'autres villes, quelle que soit leur grandeur. Mme Beuret rapporte les estimations selon lesquelles près de 40 % des postes de travail actuels disparaîtront d'ici à 2050, bouleversement dont les associations doivent se préoccuper dès à présent. Même si la monnaie locale y répondrait, Mme Beuret estime nécessaire de prendre en considération la durabilité. Ainsi, pour encourager les commerces, leur économie et leurs conditions-cadres doivent être dynamisées pour favoriser les liens sociaux, par des zones piétonnes, des terrasses, des places de jeux, ce qui donnera aux citoyens envie de rester en ville pour leurs achats. Favorable à l'étude suggérée par M. Baettig, Mme Beuret informe que les membres de son groupe ont la liberté de vote.

**DECISION** : le postulat 4.01/16 - "Pour dynamiser l'économie des centres-villes : les « Partenariats sélectifs » et les monnaies complémentaires locales", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 14 voix contre 14.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/16 - "UNE PLATE-FORME « MODERNOCRATIE » POUR PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE CITOYENNE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, estime que l'accroissement des communautés et l'éloignement des centres de décision donneront de plus en plus de pouvoir aux moyens techniques qui, par le biais d'internet, rendront aux citoyens le droit d'intervention. Le modèle "modernocratie" est étudié depuis longtemps en raison du phénomène du vote blanc, de l'abstentionnisme ou de la lutte contre le cumul des

mandats. M. Baettig estime que, contrairement à ce qu'implique le système démocratique, les citoyens et les élus sont là pour accepter sans remarques les propositions des Exécutifs. Il souhaite que le citoyen se réapproprie le processus démocratique. A titre d'exemple, il cite la récolte fastidieuse de signatures pour toute initiative, ce qui implique que des changements législatifs importants ne sont plus à la portée du citoyen. Selon lui, les partis politiques confisquent une partie de la volonté citoyenne par leurs projets, qui servent surtout à du marketing politique, sans défendre l'intérêt général et le soutien de la population. Ainsi, la récolte de signatures pourrait avoir lieu à l'aide d'une plate-forme "modernocratie", où chaque citoyen ayant le droit de vote et étant clairement identifié, pourrait faire des propositions que les élus ou les partis saisiraient. L'enregistrement des séances, comme celles du Législatif, permettrait au citoyen, par cette plate-forme, de voir comment il est défendu, d'intervenir en direct auprès d'un élu et de contrôler ce qui se fait. Cette procédure assurerait la transparence et la démocratie, laissant la liberté aux citoyens d'intervenir. De même, M. Baettig suggère une modification du Règlement d'organisation de la commune, en réduisant à minimum 100 le nombre de personnes se réunissant sur le modèle "modernocratie". Il invite à étudier ce processus, étant d'avis que l'Etat a tendance à exercer un autoritarisme assez inquiétant, d'autant que le citoyen renonçant à adhérer à un parti est actuellement exclu du processus démocratique.

**M. Damien Chappuis**, maire, met en évidence la forte démocratie qui existe en Suisse, le citoyen étant obligatoirement consulté selon les projets. A son avis, la proposition de M. Baettig aurait pu être formulée par une motion demandant la suppression du Conseil de Ville, revenant à la situation existant il y a une quarantaine d'années. De plus, les votes des citoyens pourraient se faire par ordinateur sans qu'ils aient participé au débat, sans argument ni prise de position. M. Chappuis estime qu'il appartient au Conseil de Ville et à l'Exécutif d'écouter les revendications de la population. De plus, il s'imagine difficilement comment les partis pourraient s'approprier les propositions de la population. D'ailleurs, une rencontre avec les signataires devrait avoir lieu pour connaître leur argumentation et la développer au Conseil de Ville. De l'avis de M. Chappuis, les outils actuellement à disposition et le système en place fonctionnent, même si les technologiques évoluent. La récolte de signatures par internet casserait de plus le lien avec la population. Aussi, le Conseil communal propose de refuser ce postulat.

**M. Jude Schindelholz**, PS, même s'il est favorable aux améliorations du système politique, ne soutiendra pas le postulat. A son sens, il devrait être adressé à la Confédération, n'étant pas en phase avec les réalités locales, notamment celles de Delémont, où des citoyens sans appartenance politique peuvent influencer sur des projets importants. A titre d'exemples, il cite les projets du Creux-de-la-Terre, du Cras-des-Fourches et du cinéma multiplexe, soumis au vote populaire suite à des référendums. De plus, les citoyens peuvent émettre des pétitions, qui requièrent un nombre de signatures moins important. En outre, les séances du Conseil de Ville sont publiques, même si les auditeurs ne peuvent pas intervenir. Finalement, M. Schindelholz est d'avis que les Autorités exécutive et législative sont à la disposition de la population pour toute question et assurent un rôle d'intermédiaire, à renforcer en lieu et place d'alternatives. Aussi, le développement d'un système parallèle semble inopportun, d'autant qu'il serait complexe et onéreux, pour des résultats douteux, raison pour laquelle le groupe socialiste refusera le postulat.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, insiste sur l'instrument complémentaire que représenterait la plate-forme "modernocratie", sans prévoir la dissolution du Conseil de Ville. Ce dernier conserverait le pouvoir de décision mais le public pourrait interpellier un conseiller sur un sujet qu'il n'aurait pas compris. A son sens, cette éventualité sera une réalité à l'avenir.

**DECISION :** le postulat 4.02/16 - "Une plate-forme « modernocratie » pour promouvoir la démocratie citoyenne", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 26 voix contre 4.

## 9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/16 - "MISE EN ŒUVRE DU PAL : POUR UNE INFORMATION RÉGULIÈRE AU CONSEIL DE VILLE", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

**M. Jude Schindelholz**, PS, se réjouissant de l'évolution du dossier, met en évidence le défi que représente sa mise en œuvre en 2017-2018 pour s'étendre sur deux à quatre législatures, en impliquant des acteurs qui rejoindront l'étude ultérieurement. Vu les ressources financières et humaines de la Ville, des priorités devront être fixées, en renonçant éventuellement à certaines mesures. De ce fait, le suivi et la mise en œuvre du processus doit s'effectuer de façon transparente, pour le Conseil de Ville et la population. Aussi, à l'instar de la pratique concernant *Delémont marée basse*, il suggère à l'Exécutif de lui présenter deux rapports par législature, pour préciser les réalisations et annoncer les démarches prévues pour la mise en œuvre de ce plan stratégique. Cette proposition a été acceptée par le groupe de travail du Plan directeur d'urbanisation, chapeautant la révision du PAL.

**Mme Françoise Collarin** informe que le Conseil communal accepte cette motion, en soulignant que le Gapal suit le processus de révision du PAL et qu'il poursuivra ses activités. De plus, mettant en évidence la transparence de la Ville et sa volonté de consulter et d'informer, elle indique que le Département UETP appliquera pour le PAL le même processus que pour les autres projets.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, rapporte que son groupe acceptera cette motion, étant persuadée qu'elle contribuera à l'acceptation des mesures en juin 2017.

**Mme Anne Froidevaux**, PDC-JDC, favorable à la transparence, rappelle le souci d'information du Conseil communal, dans ce dossier comme dans d'autres. Dès lors, cette motion semble inutile car déjà réalisée, raison pour laquelle le groupe PDC-JDC ne prendra pas position.

**M. Jude Schindelholz**, PS, souligne que cette motion ne s'adresse pas seulement aux acteurs en place actuellement, vu la longueur du projet. De plus, le controlling indiqué dans le rapport *Delémont marée basse* n'est pas prévu pour le projet du PAL. Aussi, il se réjouit que l'Exécutif poursuive le dossier du PAL dans la concertation, ce dont il ne doutait pas, mais estime plus clair d'en préciser la procédure.

**DECISION** : la motion 5.01/16 - "Mise en œuvre du PAL : pour une information régulière au Conseil de Ville", PS, M. Jude Schindelholz, est acceptée par 14 voix contre 2.

**10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/15 - "MENACES SUR LA DÉMOCRATIE ET LE SERVICE PUBLIC : GARE AUX ANNEXES DU TISA (TRADE IN SERVICES AGREEMENT) !", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Damien Chappuis**, maire, donne lecture de la réponse du Conseil fédéral au courrier de la Ville d'octobre dernier, relatif aux négociations portant sur l'accord sur le commerce des services TiSA. En l'occurrence, un groupe de membres de l'OMC se réunit régulièrement, la Suisse participant activement aux travaux. Son objectif est de conclure un accord sur le commerce des services dont les travaux reposent sur l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC. Le processus TiSA couvre les mêmes sujets et poursuit les mêmes objectifs que le processus du cycle de Doha. L'accord une fois négocié sera publié et débattu avant ratification par la Suisse, qui publie ses propositions de négociations et fournit des renseignements sur le site internet du SECO, en respectant la confidentialité. Par ailleurs, la Suisse n'entend pas prendre d'engagement lorsqu'il existe des restrictions légales liées à l'accès au marché, ce qui est le cas dans le domaine des services publics. Le Conseil fédéral ne changera pas sa position et, en ce sens, utilise les flexibilités du TiSA pour s'assurer une marge de manœuvre adéquate en la matière. En dernier lieu, M. Chappuis indique que l'Union des villes suisses a émis une note d'information au sujet du TiSA qui sera relayée au Conseil de Ville.

**11. RÉPONSE AU POSTULAT 4.11/15 - "POUR UNE STRUCTURE CENTRALISÉE (GUICHET UNIQUE) POUR LE TOURISME D'AFFAIRES", PDC-JDC, M. ALAIN BEURET**

**M. Patrick Chapuis** met en évidence la volonté de développer ce genre d'activités pour Delémont et sa région. Même si la Ville n'offre pas la plate-forme souhaitée, le Conseil communal doute qu'il doive, à lui seul, la mettre en place. Revenant sur l'exemple de Soleure, M. Chapuis confirme que la plate-forme a été créée en 1996 à la demande des hôteliers et des propriétaires de salles de séminaire, contre contribution annuelle de ces derniers située entre Fr. 10'000.- et Fr. 20'000.-. Ce service est sollicité 450 fois par an. Dans le canton, Jura Tourisme propose un service identique pour l'organisation de séminaires ou autres. Dans le futur, l'institution cherchera à développer des offres, avec l'adhésion de nouveaux partenaires. M. Chapuis est convaincu que le postulat du groupe PDC-JDC incitera Jura Tourisme à poursuivre ses activités, tout en relevant qu'il interviendra auprès de son comité, auquel il participe en qualité de représentant de la Ville.

**12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.12/15 - "POUR UN LIEU DE DÉTENTE ESTIVAL ÉPHÉMÈRE DANS LES JARDINS DU CHÂTEAU", PDC-JDC, M. ALAIN BEURET**

**Mme Françoise Collarin** estime opportun d'aménager ce site en un lieu accueillant pour les familles, en particulier durant les six à sept semaines précédant et suivant les vacances scolaires d'été, en coordination avec la Direction de l'école. Ainsi, des chaises, des tables et des transats pourraient être mis à disposition puis entreposés en lieu sûr, pour un coût estimé à Fr. 12'000.-. Le débit de boisson a aussi été proposé à Caritas, qui a décliné l'offre. La Ville cherchera donc une alternative. Quant à l'Orangerie, elle a déjà fait l'objet de plusieurs réflexions et, actuellement occupée par la Maison de l'Enfance, elle pourrait être réaménagée ultérieurement. Pour la réalisation du postulat, le Conseil de Ville sera saisi d'un crédit.

**13. RÉPONSE À LA MOTION 5.08/15 - "PLACES DE PARC POUR PERSONNES HANDICAPÉES ACCESSIBLES ET EN SUFFISANCE", PS, MME MURIELLE MACCHI**

Point reporté.

**14. RÉPONSE À LA MOTION 5.13/15 - "DEMANDES DE CRÉDIT : UNE INTÉGRATION STANDARD ET SYSTÉMATIQUE D'INFORMATIONS DANS LES MESSAGES AU CONSEIL DE VILLE", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**

**M. Damien Chappuis**, maire, relève que les crédits présentés par le Conseil communal répondent désormais aux critères évoqués par la motion. En cas d'oubli, il invite les représentants à le souligner dans le cadre des séances de commission.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, rappelle que sa motion comprenait huit demandes d'information spécifiques, que les crédits présentés au Conseil de Ville à fin février ne précisait toutefois pas. D'autre part, les renseignements financiers méritent parfois d'être mieux spécifiés. De l'avis de M. Crevoisier, la motion n'est pas tout à fait réalisée et il suggère de faire paraître dans chaque crédit un tableau avec les informations requises et leur valeur, ce qui assurera une meilleure compréhension des messages.

**15. RÉPONSE À LA MOTION 5.14/15 - "EQUIPER LE SERVICE FINANCIER COMMUNAL D'UN OUTIL DE GESTION DES FLUX DE TRÉSORERIE", PS, MM. MARC RIBEAUD ET ALPHONSE POUPON**

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que l'outil demandé a été intégré au projet de changement d'ERP, dont le crédit d'investissement a été accepté par le Législatif en février dernier. Toutefois, l'application ne sera peut-être pas disponible le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la mise en production du nouveau système.

**M. Marc Ribeaud**, PS, relève l'importance de distinguer les flux financiers, qui induisent parfois une confusion, comme l'a précisé M. Crevoisier au point précédent. Le futur outil permettra de suivre les flux de liquidités et les modifications du bilan, ce qui accroîtra la transparence et évitera toute incompréhension.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, se réjouit de ce futur outil, tout en relevant qu'il n'est pas nécessaire d'attendre les réalisations techniques pour mettre en place la motion. Un minimum d'informations permet de la réaliser, l'informatique ne devant pas dicter l'exécution du tableau demandé.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme que la réalisation est possible sans informatique. Toutefois, la motion demande, lors du changement d'ERP, de mettre en place cet outil. Il ne garantit pas que la demande de M. Crevoisier soit prise en compte avant l'installation du nouvel ERP. En revanche, il admet que les problèmes techniques ne doivent pas entraver la réalisation de la motion.

**16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/15 - "SOUS LES PAVÉS, DES INNOVATIONS... ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, est partiellement satisfait.

**17. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées :**

- **interpellation 3.01/16** - "Vidéosurveillance et sécurité", PS, Mme Murielle Macchi
- **motion 5.02/16** - "Les mendiants à Delémont ne sont pas une fatalité !", PLR, M. Pierre Chételat
- **motion 5.03/16** - "Une mesure urgente pour faciliter l'accès et la sortie à la rue de la Jeunesse", PS, M. Iskander Ali
- **motion 5.04/16** - "Programme d'intégration pour les personnes réfugiées", PS, Mme Murielle Macchi

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Renaud Ludwig

Nadia Maggay